

Comité Syndical du 7 février 2024

⑧ Note d'information sur la mise en place de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de Réduction de l'artificialisation des sols

Le contexte législatif

La loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux est venue assouplir la loi Climat et résilience d'août 2021. Elle introduit plusieurs dispositions et instaure une nouvelle instance de dialogue intitulée **Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de Réduction de l'artificialisation des sols**.

Cette conférence doit rassembler largement les élus locaux, des représentants de l'Etat et doit avoir un rôle essentiel pour assister l'exécutif régional dans la politique à mener pour réduire l'artificialisation des sols.

La composition de la Conférence : du cadre général à son application en Nouvelle Aquitaine

Cette instance est présidée par le Président du Conseil Régional. La composition et le nombre de membres sont déterminés par une délibération du Conseil Régional.

La Conférence doit assurer la représentation équilibrée des territoires urbains, ruraux, de montagne et du littoral. Elle comprend obligatoirement au moins un représentant de chaque département du périmètre régional, siégeant à titre consultatif.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a délibéré le 11 décembre 2023 pour définir la composition de la Conférence Régionale de Gouvernance et désigner ses membres.

La délibération adoptée à l'unanimité a permis de constituer conformément au format type de la loi à savoir :

- 15 élus régionaux
- **5 établissements porteurs de SCoT**
- 15 EPCI à compétence urbanisme dont un représentant au moins par département et 3 EPCI non couverts par un SCoT
- 7 communes à compétence urbanisme dont un représentant au moins par département
- 5 communes non couvertes par un document d'urbanisme

- 12 départements (siégeant à titre consultatif)
- 5 représentants de l'Etat

La Conférence Régionale de Gouvernance est composée de **64 membres en Nouvelle Aquitaine** (liste détaillée en annexe).

Elle a été **officiellement installée le 20 décembre 2023** par le Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

LE SIEPAL au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance de Nouvelle Aquitaine

Cinq établissements porteurs de SCoT ont été désignés pour siéger à la Conférence.

Le SIEPAL est membre de cette instance et le Président du syndicat en est le représentant titulaire.

Les 5 établissements porteurs de SCoT membres de la Conférence :

- Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron
- Syndicat Mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour
- Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
- Syndicat mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
- **Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges**

Les principales missions de la Conférence

Son champ d'intervention est large :

- Elle se réunit sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols à l'initiative de la Région ou d'un établissement porteur de SCoT
- Elle est consultée dans le cadre de la qualification des projets d'envergure nationale/européenne et régionale
- Elle peut adopter par délibération une proposition relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation des sols et le cas échéant la déclinaison en objectifs infrarégionaux
- Elle réalise un bilan de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols
- Elle peut décider de réunir une conférence départementale pour tout sujet lié à la mise en œuvre communale ou intercommunale des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols

Les prochaines dates et perspectives de la Conférence Régionale de Gouvernance

La prochaine réunion de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols est fixée au 14 février 2024.

Cette séance devrait être consacrée aux points suivants :

- Consultation de la conférence sur la liste des projets d'envergure nationale et européenne proposée par le Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et sur la liste des projets d'envergure régionale proposée par la Région
- Présentation des propositions de la Région relatives à la fixation des objectifs de réduction de la consommation d'espaces et de l'artificialisation des sols et à leur déclinaison par territoires
- Adoption du règlement intérieur
- Suites de la démarche (calendrier)

Annexe : composition de la Conférence

NB : les membres issus du territoire de la Haute Vienne sont soulignés dans la liste ci-dessous

5 SCoT représentés par leurs Présidents

- Syndicat mixte du Pays Marennes Oléron
- Syndicat Mixte du Pays Haute Corrèze Ventadour
- Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois
- Syndicat mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
- **Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges**

15 EPCI représentés par leurs Présidents

- Communauté d'Agglomération du Grand Cognac
- Communauté d'Agglomération de la Rochelle
- Communauté d'Agglomération de Saintes
- Communauté de communes Xaintrie Vallée de la Dordogne
- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
- Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux
- Bordeaux Métropole
- Communauté de communes de Maremne Adour Côte Sud
- Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas
- Communauté de communes Albret Communauté
- Communauté de communes du Haut Béarn
- Communauté d'agglomération du Niortais
- Grand Poitiers Communauté Urbaine
- Communauté de communes Vienne et Gartempe
- **Communauté de communes du Pays de Saint Yrieix**

12 communes représentés par leurs Maires

- Commune de Saint-Genis de Saintonge
- Commune de Brive la Gaillarde
- Commune de Lacanau
- Commune de Fourques sur Garonne
- Commune de Rébénacq
- Commune de Les Trois Moutiers
- Commune de Châtignac
- Commune de Vallière
- Commune de Parcoul Chenaud
- **Commune de Cheissoux**
- Commune de Lacelle
- Commune de Castagnède

12 départements représentés par leurs Présidents

- Conseil départemental de la Charente
- Conseil départemental de la Charente Maritime
- Conseil départemental de la Corrèze
- Conseil départemental de la Creuse
- Conseil départemental de la Dordogne
- Conseil départemental de la Gironde
- **Conseil départemental de la Haute Vienne**
- Conseil départemental de la Vienne
- Conseil départemental de Lot et Garonne
- Conseil départemental des deux Sèvres
- Conseil départemental des Landes
- Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques

15 élus régionaux

- Alain BACHE
- Geneviève BARAT
- **Andréa BROUILLE**
- Sandrine CHADOURNE
- Nathalie COLLARD
- Nicolas FLORIAN
- Sandrine HERNANDEZ
- Florent LACARRERE
- Renaud LAGRAVE
- Jean Philippe PLEZ
- Pascale REQUENNA
- Guillaume RIOU
- Laurence ROUEDE
- Alain ROUSSET
- Emilie SARRAZIN

5 représentants de l'Etat

- Préfet de Région
- Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directeur départemental des territoires et de la mer de Charente Maritime
- Directeur départemental des territoires des deux Sèvres